

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER HOENHEIM OUEST 28 AVRIL 2019 / RUE ANATOLE FRANCE

Ville de Hoenheim – Service Culture et animation
28 rue de la République – BP 33 – 67801 Hoenheim Cedex
Tel : 03 88 19 23 73 – Courriel : manifestations@ville-hoenheim.fr



Identité du demandeur :

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Pays :
 Numéro de téléphone :
 Courriel :
 Titulaire de la pièce d'identité n° : Délivrée le : Par :
 → Joindre une copie recto-verso de la Carte nationale d'identité

Inscription à la manifestation suivante :

Manifestation	Date
Vide-grenier Hoenheim Ouest	Dimanche 28 avril 2019, de 8h à 18h

Nature des objets proposés :

.....

Composition du stand :

Installation du stand	Composition de l'emplacement (possibilité de garer son véhicule derrière le stand)	Nombre de mètres total	TOTAL général
Dimanche 28 avril 2019 de 6h à 8h	5 mètres minimum 5 m = 18,05 €	... m	... €
	Mètre(s) supplémentaire(s) ... m x 3,61 € = ... €		

La participation du demandeur est à régler par chèque, à l'ordre du Trésor Public daté du jour du vide-grenier, à joindre obligatoirement au formulaire d'inscription et à la copie de la carte nationale d'identité, et à retourner par mail, par courrier ou par dépôt en Mairie avant le 1^{er} avril 2019.

Participant(e) non professionnel(le) à la vente au déballage désignée ci-dessus, je déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé à aucune autre vente de même nature durant l'année civile en cours
 Avoir participé à une seule autre vente au déballage de même nature au cours de l'année, le à

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : Le :

Signature :

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

OUI NON : Le demandeur autorise la Ville de Hoenheim à utiliser et publier des photographies pour ses actions de communication, dans le but d'illustrer des articles de presse, des brochures ou des articles du bulletin municipal *Vivre à Hoenheim* et du site internet www.ville-hoenheim.fr, ayant trait aux activités du service Animation-culture-protocole de la Ville de Hoenheim, et ceci à des fins non commerciales.

OUI NON : J'accepte de recevoir les informations de la Ville de Hoenheim et notamment son programme culturel. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pourrez à tout moment demander votre désinscription à la liste de diffusion.

Règlement du vide-grenier Hoenheim Ouest

1. Cadre général

Manifestation exclusivement réservée aux particuliers.

LA LOI : La loi qui a été votée le 2 août 2005 prévoit au travers de son article L 310-2 que les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage, deux fois par an au plus, en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus du périmètre, ainsi que les jeux et loterie payants.

La municipalité se réserve le droit d'annuler toute manifestation en fonction des impératifs sécuritaires du Préfet, d'intempéries ou de cas de force majeure. Seuls les droits de place seront restitués.

Périmètre retenu : rue Anatole France

Heures d'ouverture :

- Installation des stands de 6h à 8h
- Ouverture à la vente de 8h à 18h

L'installation des stands devra être achevée à 8h. Plus aucune voiture ne devra circuler dans le périmètre retenu jusqu'à la fin de la manifestation à 18h, à l'exclusion des véhicules de sécurité.

2. Propreté de la voie publique

L'emplacement devra être débarrassé de tous les détritits et aucun déchet ne devra rester.

3. Sécurité

Numéros d'urgence en cas de problème :

POLICE : 17 - POMPIERS : 18 - SAMU : 15

- La vente d'armes blanches ou à percussion est prohibée.
- L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite (bonbonne de gaz par exemple).
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à : **Le :**

Signature :